

HH DEVELOPPEMENT

Société en commandite par actions au capital de 15.359.635,22 €

Siège social : 69 chemin de Vassieux - 69300 CALUIRE ET CUIRE

441 964 194 RCS LYON

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons le rapport sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Observations sur le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le Conseil de Surveillance vous retrace les principaux événements de l'année 2017, l'activité de HHD étant purement financière, telle que vous l'a démontré le rapport de gestion précédemment présenté.

HH Développement contribue ainsi à assurer la liquidité du titre de la Foncière et à racheter en cas de demande les actions Foncière qui pourraient être présentées à la vente par leurs détenteurs.

La société n'a pas réalisé en 2017 d'augmentation de capital.

Les opérations de rachat d'actions Foncière ont porté en 2017 sur **21 218** titres, contre 12 630 titres en 2016 et 11 869 titres en 2015.

Ces rachats en 2017 ont été rendus par le remboursement anticipé d'un emprunt s'élevant à 1 500 000 € souscrit en 2005 et remboursable in fine en 2030, et par la cession de **16 072** actions Foncière par HHD à des FCPE en 2017.

L'année 2017 aura été marquée pour HH Développement par l'augmentation des participations au capital de HHDI :

- Le 31 mars 2016, le Conseil d'Administration de la Fédération a entériné la création d'un nouvel outil immobilier au sein du Mouvement HH, dénommé HH Développement Immobilier (HHDI). HHDI a pour objet de prendre des participations au capital de sociétés de projets ayant pour objet le développement, la construction et la vente de programmes immobiliers comportant une partie sociale ou très sociale.

Les programmes dans lesquels investira HHDI devront nécessairement comporter une partie sociale ou très sociale destinée à être revendue en VEFA par les sociétés de projets à la Foncière d'Habitat et Humanisme et/ou Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD).

HHDI a pour unique actionnaire la Fédération Habitat et Humanisme, au travers de la Société Habitat et Humanisme Développement, qui a investi 500K€ au capital.

Une augmentation du capital a été effectuée en 2017 pour un montant de 165 000 € afin qu'HHDI puisse engager la première opération dans l'agglomération de Rouen.

Conventions visées à l'article L.226-10 du code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Convention portant sur les Opérations courantes visées à l'article L.225-39 du code de commerce

Nous vous informons que le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué aux membres du Conseil de surveillance et au Commissaire aux comptes.

Administration et Contrôle de la Société

- Mandats des membres du conseil de surveillance (tableau annexé)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les gérants et membres du conseil de surveillance dans toute société au cours de l'exercice écoulé.

Caluire, le 26 Mars 2018

Le Conseil de surveillance